



# Assemblée générale

Distr. limitée  
19 mars 2010  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-quatrième session Cinquième Commission

Point 132 de l'ordre du jour

### Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

#### Projet de résolution présenté par le Président à l'issue de consultations officieuses

#### Questions particulières relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

*L'Assemblée générale,*

#### I

#### Financement de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

*Rappelant* la section X de sa résolution 59/276 du 23 décembre 2004 et la section XII de sa résolution 60/248 du 23 décembre 2005,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur le financement des activités de formation diplomatique de base de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche<sup>1</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général<sup>1</sup> et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>;

2. *Se félicite* du plan stratégique de l'Institut pour 2010-2012 et du fait que la priorité est accordée à la mobilisation de recettes propres grâce à l'application d'un nouveau modèle d'activité;

3. *Se félicite également*, dans ce contexte, que l'Institut ait pris l'initiative de créer un fonds de dotation qui permettrait de garantir que la formation diplomatique de base reste un service ouvert à tous les États Membres, moyennant le remboursement des dépenses associées à cette formation aux diplomates des pays en développement et des pays les moins avancés;

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques le 25 mars 2010.

<sup>1</sup> A/63/592.

<sup>2</sup> A/63/744.



4. *Demande* aux États Membres, aux institutions privées et à d'autres entités d'alimenter le fonds de dotation;

## II

### **Prévisions révisées relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 au titre des chapitres 28C (Bureau de la gestion des ressources humaines), 28D (Bureau des services centraux d'appui) et 36 (Contributions du personnel) : préparation et soutien en cas de crise**

*Rappelant* sa résolution 64/243 du 24 décembre 2009,

*Sachant* que les fonctionnaires des Nations Unies sont exposés à des risques résultant d'actes de malveillance, de catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence,

*Soulignant* que l'Organisation a le devoir de protéger les fonctionnaires des Nations Unies et les membres de leur famille touchés par de telles situations,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général intitulé : « Prévisions révisées relatives au budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 au titre des chapitres 28C, 28D, et 36 et afférentes au Groupe de préparation et de soutien en cas de crise »<sup>3</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>4</sup>,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général<sup>3</sup>;
2. *Fait siennes* les conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>4</sup>, sous réserve des dispositions de la présente résolution;
3. *Souligne* l'importance de la préparation aux situations d'urgence et de l'appui aux victimes et à leur famille;
4. *Prie* le Secrétaire général de s'attacher en priorité à répondre aux besoins des familles des fonctionnaires de l'Organisation qui sont victimes d'actes de malveillance, de catastrophes naturelles et d'autres crises;
5. *Prie également* le Secrétaire général de s'attacher en priorité à répondre aux besoins particuliers qu'ont des fonctionnaires de l'Organisation directement touchés par des actes de malveillance, des catastrophes naturelles et d'autres crises juste après que ces événements se produisent;
6. *Souligne* qu'il faut que soit adoptée pour la gestion des situations d'urgence, notamment pour la préparation et le soutien en cas de crise, une démarche globale et coordonnée reposant sur une collaboration étroite et sur la mise en commun des pratiques de référence et des enseignements tirés de l'expérience des services, organismes, fonds et programmes des Nations Unies intéressés et sur une analyse systématique des moyens disponibles;
7. *Prend note* des paragraphes 13 et 15 à 20 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

---

<sup>3</sup> A/64/662.

<sup>4</sup> A/64/7/Add.22.

8. *Décide* d'approuver pour l'Équipe de la préparation et de soutien en cas de crise les postes de temporaire ci-après, qui seront financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) : deux P-5, un P-4, un P-2 et un agent des services généraux (Autres classes);

9. *Décide également* d'approuver un crédit additionnel de 2 745 000 dollars pour l'exercice biennal 2010-2011, dont 2 249 800 dollars au titre du chapitre 28C (Bureau de la gestion des ressources humaines), 261 900 dollars au titre du chapitre 28D (Bureau des services centraux d'appui) et 233 300 dollars au titre du chapitre 36 (Contributions du personnel), ce dernier montant devant être compensé par l'inscription du même montant au chapitre 1 des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme du même exercice biennal;

10. *Décide en outre* que le crédit additionnel de 2 745 000 dollars sera imputé sur le fonds de réserve;

11. *Prie* le Secrétaire général de mettre au point un dispositif complet de gestion des situations d'urgence couvrant notamment la préparation aux crises et le soutien aux victimes et s'appuyant sur les meilleures pratiques internationales, et de faire une proposition à ce sujet dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013;

### III

#### **Octroi d'une certaine marge de manœuvre dans l'exécution du budget**

*Rappelant* la section III de sa résolution 60/283 du 7 juillet 2006 et le paragraphe 142 de sa résolution 64/243 du 24 décembre 2009,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur la latitude budgétaire relative dont il dispose<sup>5</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>6</sup>,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général<sup>5</sup>;
2. *Fait siennes* les conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>6</sup>;

### IV

#### **Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité**

*Rappelant* sa résolution 64/244A du 24 décembre 2009 et la section VI de sa résolution 64/245 du 24 décembre 2009,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général intitulé « Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité : dépenses supplémentaires prévues au titre des missions politiques spéciales pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010 »<sup>7</sup>, ainsi que le rapport

<sup>5</sup> A/64/562.

<sup>6</sup> A/64/7/Add.18.

<sup>7</sup> A/64/349/Add.6; voir aussi A/C.5/64/SR.24.

correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>8</sup>,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général<sup>7</sup>;
2. *Fait siennes* les conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>8</sup>;
3. *Approuve* le montant total net supplémentaire de 1 020 800 dollars (montant brut : 1 021 900 dollars) demandé pour 2010, au titre du Représentant du Secrétaire général auprès du Conseil international consultatif et de contrôle du Fonds de développement pour l'Iraq, de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées et du Groupe de contrôle sur la Somalie;
4. *Décide* que ce montant supplémentaire sera financé au moyen du crédit de 569 526 500 dollars qu'elle a approuvé dans sa résolution 64/245 pour l'exercice biennal 2010-2011.

---

<sup>8</sup> A/64/7/Add.21.